



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 janvier 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 janvier 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Caroline Corticchiato, Dominique Carlotti, Christophe Mondoloni, Danielle Flamencourt, Antoine Paolini, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Jean-Jacques Ferrara, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Yoann Habani, Emmanuelle Villanova, Aurélia Massei, Paul-Antoine Luciani, Jean-Marc Ciabrini, François Filoni, Guy Castellana, Josée Grimaldi d'Esdra, Etienne Bastelica, Paul Leonetti, Isabelle Sanna

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Stéphane Sbraggia, Antoni Chareyre à François Filoni

Etaient absents :

Nathalie Ruggeri Zanettacci, Marie-Ange Biancamaria, Pierre Cau, Philippe Kervella, Sébastien Deliperi, Olivia Pillotti, Dominique Richaud, Maria Guidicelli, Alain Falzoi, Antoni Chareyre, Josepha Giacometti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	47
Nombre de membres en exercice :	47
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	24

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200120-2020_016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020

Affichage : 28/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 janvier 2020

Délibération N° 2020/016

**Modification des modalités d'organisation des astreintes de
la Direction Générale des Services Techniques (DGST)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La délibération n°2016/219 du conseil municipal dans sa séance du 1^{er} août 2016 a précisé les conditions de mise en œuvre du décret n°2015-415 du 14 avril 2015 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux.

La délibération n°2017/09 du conseil municipal dans sa séance du 27 janvier 2017 a modifié les conditions d'organisation d'astreintes au Port de Plaisance Charles Ornano. La délibération n°2018/09 du conseil municipal dans sa séance du 29 janvier 2018 a modifié les conditions d'organisation d'astreintes de la Direction Générale des Services techniques.

Il est nécessaire, au vu des nombreuses alertes météorologiques que la Ville d'Ajaccio a enregistré, de renforcer les astreintes Week-end de la DGST par 2 agents supplémentaires.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2020, les astreintes de la DGST sont organisées de la manière suivante :

- 5 agents sous l'autorité d'un cadre A fonctionnant du mardi au mardi
- 1 agent Week-end pour les scrutins électoraux
- 2 agents Week-end pour les alertes météorologiques.

Dès lors l'assemblée délibérante a à se prononcer sur ces modifications à compter du 1^{er} janvier 2020 du nombre et de type d'astreinte.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à modifier à compter du 1^{er} janvier 2020 le nombre et le type d'astreinte de la Direction Générale des Services Techniques (DGST).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2011 relatif au recours aux astreintes dans les directions départementales interministérielles ;

Vu la délibération n°2016/219 du conseil municipal dans sa séance du 1^{er} août 2016 du conseil municipal relative aux modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes;

Vu l'arrêté n°2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement;

Vu la délibération n°2017/09 du conseil municipal dans sa séance du 27 janvier 2017 du conseil municipal relative aux modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes du Port de Plaisance Charles Ornano;

Vu la délibération n°2018/09 du conseil municipal dans sa séance du 29 janvier 2018 du conseil municipal relative aux modalités d'organisation des astreintes;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 janvier 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les cas dans lesquels il est possible de recourir aux astreintes, les modalités de leur organisation et de leur rémunération et la liste des emplois concernés.

AUTORISE

Monsieur le Maire à modifier à compter du 1^{er} janvier 2020 le nombre et le type d'astreintes de la Direction Générale des Services Techniques comme suit :

- 5 agents sous l'autorité d'un cadre A fonctionnant du mardi au mardi
- 1 agent Week-end pour les scrutins électoraux
- 2 agents Week-end pour les alertes météorologiques

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

